

L'an deux mille vingt deux et le sept juin à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

| | | | |
|---|----|----------------------|-----------------|
| Membres afférents au Bureau communautaire | 16 | Date de convocation | 31 Mai 2022 |
| Membres en exercice | 16 | Secrétaire de séance | Pierre CHAUPUIS |
| Membres présents | 12 | | |
| Membres absents ou excusés | 4 | | |
| Membres qui ont pris part à la délibération | 12 | | |

| Délégué(e) titulaire | Présent | Délégué(e) titulaire | Présent | Délégué(e) titulaire | Présent | Délégué(e) titulaire | Présent |
|----------------------|---------|-----------------------|---------|----------------------|---------|----------------------|---|
| BONNET Georges | X | D'IMPERIO Cédric | X | GEIGUER Jacques | X | PALLOT Thierry | Excusé à partir de 19h30 avant délibération |
| BOUET Lynda | X | FABREGES Marie France | X | GINEVRA Stéphane | Absent | REYMOND J.Pierre | X |
| CHAUPUIS Pierre | X | FARGIER Gérard | X | HOUETZ Marion | X | ROBERT Karine | X |
| DALVERNY Jérôme | Excusé | FIALON Dominique | X | LAURENT Guy | Absent | VEYRENC Yves | X |

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Présentation de Apolline ASTIER (conseillère numérique à la CDC) et de ses missions :

Pour rappel, la conseillère numérique a été recrutée suite à l'appel à projet lancé par l'Etat en 2021, auquel notre collectivité a été éligible, et qui permet le financement national de ce poste à temps plein en plus de l'acquisition de divers matériels. Ce service gratuit de conseiller numérique a pour but d'apporter un accompagnement individuel ou collectif afin d'aider les usagers à l'autonomie numérique :

- utilisation des outils numériques (ordinateurs, smartphone, tablette,...),
- navigation sur internet,
- envoyer et recevoir des courriels,
- installer et utiliser des applications sur son smartphone,
- gérer ses contenus numériques,
- échanger avec ses proches,
- accompagner son enfant,
- démarches administratives...

Apolline ASTIER a présenté les différents ateliers qu'elle a mis en place depuis le mois d'avril 2022, après 4 mois de formation à Valence. Ces ateliers et parcours sont à destination de tous publics, tous niveaux, et sur de multiples thèmes (éducation aux médias, connaître les usages des ados, comment protéger les enfants, mon espace santé...). Elle propose aussi des rendez vous individuels sur différentes communes. Elle travaille en collaboration avec le conseiller numérique recruté par la commune de Burzet, et mis à disposition de la Maison de vallée.

Apolline ASTIER insiste sur le fait qu'elle est à l'écoute des demandes des élus qui peuvent lui faire « remonter » les besoins identifiés chez leurs administrés afin de répondre au plus près des besoins sur notre territoire. Elle peut aussi intervenir auprès des associations et entreprises.

Présentation des nouvelles consignes de tri sélectif par Thierry PALLOT, conseiller communautaire en charge des OM et Vice-Président au SIDOMSA, afin d'appliquer les normes nationales en matière de recyclage :

A compter du 1^{er} juillet 2022, tous les emballages vont être recyclés, y compris les sachets plastic, tous les contenants en plastiques, pots de yaourts... et barquettes en polystyrène... Ils sont donc à déposer dans la poubelle jaune. De nouveaux containers collectifs jaunes seront installés pour répondre à l'augmentation de volumes de ces déchets. A termes, ils remplaceront partiellement les containers d'ordures ménagères. Les cartonnettes (emballage biscuits...) seront à déposer dans les containers à papier et journaux (conteneur bleu « fibreux »). Ces consignes sont nationales, et devront être appliquée de la même manière partout d'ici 2023, afin de permettre de trier plus et mieux.

Pour rappel, les cartons « marrons » sont à déposer en déchetterie et dans les bennes mises à disposition à Thueyts et Prades sur les plateformes de déchets verts. Ils doivent être pliés et vidés (ne pas laisser le polystyrène de protection qui va dans une autre benne de tri à la déchetterie de Labégude). L'accès à la déchetterie et aux plateformes est gratuite et illimité pour les particuliers.

Du bon tri par les usagers dépend la contribution de la communauté de communes aux frais de traitement, et par conséquent le montant de la taxe ordures ménagères (TEOM) facturée aux administrés. En effet, la collectivité ne paie que le traitement des ordures ménagères résiduelles (poubelles grise ou marron). Les déchets déposés dans la poubelle jaune sont valorisés pour être recyclés et transformés, et leur traitement n'est donc pas à la charge de la collectivité. Il en est de même pour le verre et les journaux et cartonnettes. De nombreux composteurs sont aussi à disposition dans les communes ; en 2024, les matières compostables

seront interdites dans les ordures ménagères et le non respect de cette règle constituera une infraction passible d'une amende, comme c'est le cas aujourd'hui pour le verre.

Afin d'optimiser cette évolution, un kit comprenant les consignes détaillées ainsi que deux sacs de tri vont être remis à chaque foyer. Il est proposé aux élus de chaque commune d'assurer la diffusion de ces kits auprès de leurs administrés, afin de les sensibiliser à l'importance du tri dans le respect de ces consignes, dans l'intérêt de tous, tant par rapport à l'environnement que pour des raisons financières.

Le bureau souhaite donc une grande implication de tous les élus locaux (Maires, Adjoint(e)s et conseiller(e)s municipaux) pour informer et sensibiliser leur famille, leurs amis, leurs voisins et les habitants à ces nouvelles consignes de tri.

Départ de T. PALLOT à 19h30.

Points soumis à délibérations :

1. Subventions aux associations :

• Association ACECO Ecomusée du moulinage Chirols :

Pour rappel, la mairie et l'association ont repris à leur compte l'accueil et les visites de l'écomusée depuis l'année 2021. L'office de tourisme continue d'en assurer la promotion (flyers, site internet). Un soutien financier de 1 500 € avait été attribué à l'association en 2021 pour aider au financement du poste d'accueil. Pour 2022, l'association souhaite améliorer l'accueil et le parcours des individuels lors de leur visite de l'écomusée. Elle a décidé d'acquérir une douzaine d'audioguides, pour un coût global de 2 400 €, comprenant l'enregistrement des commentaires, et leur transfert sur les appareils (opérations réalisées par Mathieu Rougé spécialiste vidéo institutionnelle- visite virtuelle).

Il est proposé d'attribuer une aide de 1 500 € pour financer cette initiative.

• Agence pour le développement des Métiers d'art (festival Aluna) :

L'agence pour le développement des métiers d'art organise pour la 5^{ème} année le « village des métiers d'art » lors du ALUNA FESTIVAL qui aura lieu les 16, 23, 24 et 25 juin 2022. Ce village accueillera 12 exposants sélectionnés par l'agence, afin de montrer la singularité de chacun de ces métiers et des territoires ardéchois. L'un des exposants sélectionnés est basé sur la commune de Montpezat sous Bauzon. Il s'agit de LE MYRTILLIER qui réalise des graphismes et sérigraphies sur des t-shirts et sacs dessinés et imprimés à la main en Ardèche. L'emplacement d'une valeur de 750 € par artisan est pris en charge par l'agence, qui demande une participation de 150 € à l'exposant. L'agence finance 300 € et sollicite les communautés de communes où sont basés les artisans pour les 300 € restants, moyennant un espace réservé à la communication de la CDC.

Il est proposé d'accéder à la demande de l'agence pour le développement des métiers d'art et de lui attribuer 300 € pour financer l'emplacement d'un exposant du territoire.

• USPHC

Les dirigeants du club envisagent de reprendre le jeune en BPJEPS actuellement, afin de s'occuper de l'école de foot, de la communication et la recherche de sponsors, indispensable pour la trésorerie du club. Il les aide aussi dans l'entretien des bâtiments neufs et anciens aux stades de Lalevade d'Ardèche et de Thueyts (2 heures 3 fois par semaine après les entraînements à Lalevade plus Thueyts) ainsi que pour le traçage des terrains. Le coût de cet emploi s'élève à 5 950 € pour 11 mois (540,99 par mois). Ce jeune pourrait être mis à disposition de la CDC dans le cadre de sa politique jeunesse une journée par semaine. L'engagement à la FEA pour cet emploi doit être fait avant le 15 juin.

Il est proposé d'attribuer une aide de 3 000 € pour soutenir cet emploi et répondre à notre demande d'entretien quotidien des vestiaires. Une rencontre à la CDC avec les dirigeants du club est prévue pour discuter des modalités du partenariat.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

2. Projet plan de coopération PNR/CDC :

Le Président rappelle que le Plan de coopération est **un outil stratégique** proposé par le Parc, permettant de formaliser sa relation aux Communautés de communes. Il se traduit par un **programme d'actions sur plusieurs années**, élaboré conjointement avec la collectivité, au regard des enjeux et priorités de chacun. Il constitue un outil co-construit et partagé.

Dans le cadre de ce partenariat, le **Parc s'engage sur un apport à la fois stratégique** (par sa connaissance globale des enjeux du territoire et des projets en cours. Le Parc peut éclairer la collectivité dans le choix de ses projets, dans la mise en cohérence avec les territoires voisins et dans la mutualisation des moyens entre collectivités), **technique** (soutien en matière d'ingénierie, aide à l'émergence de projets, expertise technique) et **financier** (recherche de subventions, conditionnée par la cohérence stratégique et technique du projet avec les objectifs de sa Charte, les enjeux identifiés sur le secteur concerné et les outils financiers qu'il peut mobiliser).

Réciproquement, la **Communauté de communes partenaire s'engage à mettre en œuvre la Charte du Parc à travers ses actions**, et à ce titre à être le relais de l'action et de « l'esprit » Parc à son échelle.

Le précédent plan de coopération avait été signé en février 2016 et concernait la période 2015-2018. Ce nouveau plan de coopération a pris du retard, depuis 2020 nous avons changé 4 fois d'interlocuteur technique au Parc.

Un travail technique a été réalisé par les responsables de service de la communauté de communes pour relayer les projets et préoccupations de la communauté de communes, le Parc a précisé ses priorités au regard des enjeux sur le secteur.

Le projet de plan de coopération s'articule autour de 3 axes de partenariat :

- 1) Les patrimoines comme vecteurs de développement économique
- 2) Un urbanisme durable, des actions opérationnelles exemplaires
- 3) L'amélioration du cadre de vie, la mobilisation de la jeunesse.

Des actions ont été inscrites avec un calendrier prévisionnel 2022-2026.

Un temps d'échange sera organisé avec les élus du PNR lors d'un prochain bureau.

3. Divers et point sur les dossiers en cours :

- 3.1. Diffusion des kits de nouvelles consignes de tri des déchets recyclables : une indemnité sera proposée à chaque commune pour la prestation de distribution des colis (et bulletins communautaires), qui seront à disposition dans les locaux techniques de Prades, sur la base de 0.40 € par habitant.

| | POPULATION TOTALE 2022 | Distribution kits tri et bulletin 0,40 € |
|---------------------------|-----------------------------------|---|
| BARNAS | 208 | 83,20 € |
| BURZET | 529 | 211,60 € |
| CHIROLS | 239 | 95,60 € |
| FABRAS | 441 | 176,40 € |
| JAUJAC | 1296 | 518,40 € |
| LA SOUCHE | 385 | 154,00 € |
| LALEVADE D'ARDECHE | 1131 | 452,40 € |
| MAYRES | 271 | 108,40 € |
| MEYRAS | 960 | 384,00 € |
| MONTPEZAT SOUS BAUZON | 762 | 304,80 € |
| PEREYRES | 50 | 20,00 € |
| PONT DE LABEAUME | 600 | 240,00 € |
| PRADES | 1217 | 486,80 € |
| SAINT CIRGUES DE PRADES | 141 | 56,40 € |
| SAINT PIERRE DE COLOMBIER | 455 | 182,00 € |
| THUEYTS | 1241 | 496,40 € |
| TOTAL | 9926 | 3 970,40 € |

- 3.2. Service petite enfance : crèche de Lalevade et micro-crèches de Jaujac et Thueyts :

Le besoin de mode de garde est en augmentation et l'offre de place est insuffisante pour satisfaire les demandes des familles. Lors de la dernière commission d'attribution des places, 10 dossiers ont eu une affectation totale ou partielle, sur les 25 demandes présentées. Le projet de micro crèche de 12 places de Jaujac est lancé mais les locaux seront opérationnels début 2024. Dans l'urgence, la PMI est favorable à augmenter dès l'automne 2022 de 6 places le nombre de places de la crèche de Lalevade d'Ardèche, qui passerait de 22 à 28 places, en réaffectant le local du RAM (60 m²) à la crèche. Il convient donc de trouver un local pour accueillir le RAM. Ces 6 places seront ensuite réaffectées à la micro crèche de Jaujac qui en comptera 12.

Les élus réfléchissent à la construction d'une nouvelle micro crèche à Thueyts, afin de bénéficier de locaux plus adaptés au service. Les locaux actuels sont aménagés dans un ancien logement, et de multiples adaptations ont été faites depuis. Il devient difficile de maintenir l'accueil des très jeunes enfants dans de bonnes conditions (mauvaise isolation thermique et phonique, différence de niveaux, manque de place...) et il est possible de bénéficier de nouveaux financements de la CAF pour la construction d'une structure nouvelle. Aussi, les élus travaillent avec la commune de Thueyts pour identifier des terrains disponibles permettant la construction d'une nouvelle crèche qui permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de 10 à 12 enfants. Ce projet pourrait voir le jour dès septembre 2023 (si terrain rapidement disponible et construction en ossature bois).

- 3.3. Service Coup de pouce : Karine ROBERT expose que le nombre de bénéficiaires de la distribution alimentaire est en forte hausse. Parallèlement, les produits récupérés par la banque alimentaire de Valence et redonnés aux services de distribution sont en forte baisse, pour les produits frais et secs. Le CD07 n'a pas reconduit les dispositifs existants pour soutenir les personnes en difficultés, et les₃

assistantes sociales n'ont aujourd'hui plus d'autres leviers que d'orienter les personnes en difficultés vers les structures comme coup de pouce, d'où la hausse des bénéficiaires. Différentes actions sont envisagées, mais ne seront efficaces qu'à moyen terme (jardins partagés avec terrains à mettre à disposition....)

- 3.4. PLUi : à ce jour, nous avons reçu plusieurs recours amiables auxquels nous avons apporté des réponses, et un recours déposé directement auprès du tribunal administratif pour annuler la délibération d'approbation du PLUi.
- 3.5. Plan Alimentaire Territorial (PAT) : Marion HOUETZ propose de répondre à un appel à projet pour mettre en place un PAT permettant de développer une alimentation de qualité, locale et durable sur le territoire. L'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux. Les PAT sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Les actions en cours sur cette compétence correspondent aux attentes du PAT. Le soutien financier qui en découle peut être utilisé en fonctionnement ou en investissement. L'appel à projet est à déposer avant fin d'année 2022 pour une labellisation en 2023. Un volet social d'accessibilité alimentaire pourrait être complémentaire avec l'action coup de pouce.
- 3.6. Elections législatives : il est proposé de centraliser les résultats à Lalevade d'Ardèche. Dominique FIALON propose de les porter en sous préfecture le 12.06 et Jacques GEIGUER le 19.06.2022.
- 3.7. PNR : le président donne différentes dates où la CDC est invitée à être représentée :
18.06 : ouverture de la saison
21.06 : réception d'une délégation du LAOS
23.06 : Forum de la bio diversité
9.07 : Auditeurs UNESCO + gala où tous les conseillers sont invités
- 3.8. Lecture publique : une réunion sera organisée en septembre avec les acteurs concernés.

La séance est levée à 20.40.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.